

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 02 mars 2018**

Nombre de conseillers	L'an deux mille dix-huit
En exercice : 13	le 02 mars
Présents : 11	Le Conseil Municipal de HAUTEFAGE LA TOUR
Votants : 11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
POUR : 11	à la Mairie,
CONTRE : 0	sous la présidence de M. Guy VICTOR
ABSTENTION : 0	Date de convocation du conseil municipal : 27/02/2018

**Présents :** VICTOR Guy, LAFOSSE Jean-Marie, CARRIÉ Daniel, MARTINHO Vanessa, SEGALA Corinne, BERNOU Rodolphe, BRANQUET Sylvie, RICHAUD Aline, FROMENTIN Jean-Louis, PICHAYROU Laurence, BOURY Marie-France.

**Absents – Excusés :** CAUSSAT Thierry, BARRAU Elanie.

Rodolphe BERNOU a été nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**01-2018** Travaux de rénovation d'éclairage public : Luminaires BF

**02-2018** Convention « Accompagnement numérique » - Commune / CDG47

**03-2018** Avenant à la Convention d'adhésion « Services Internet »

**04-2018** Transfert à la CAGV de la compétence en matière de création et gestion d'un crématorium et d'un site cinéraire

**05-2018** Approbation de l'évaluation des charges transférées suite au transfert à la CAGV des Zones d'Activités Economiques et à la mutualisation des services « Ateliers et Magasins »

**06-2018** Approbation du compte-administratif « Lotissement » 2017

**07-2018** Examen et vote du compte de gestion « Lotissement » 2017

**08-2018** Affectation du résultat « Lotissement » 2017

**09-2018** Approbation du compte-administratif « Multiservice » 2017

**10-2018** Examen et vote du compte de gestion « Multiservice » 2017

**11-2018** Affectation du résultat « Multiservice » 2017

**01-2018 Rénovation des luminaires Ballons Fluorés - Réalisation de travaux d'éclairage public par le SDEE 47**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune envisage la rénovation des luminaires énergivores situés dans les différents lotissements communaux : **Lotissement Labau, Lotissement Las carbounières, Lotissement Imbert et Lotissement Croix de Mandreau.**

Vu le transfert de la commune au SDEE 47 de la compétence « éclairage public » en date du 11 Octobre 2013, délibération n° 52/2013.

Selon les devis établis par le SDEE 47, le montant estimatif des travaux est arrêté à la somme de 13 122,91 € HT soit 15 747,49 € TTC. La contribution totale de la commune correspond à 30,86% du HT soit 4049,89 €.

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- ☉ Approuve le devis présenté par le SDEE 47 pour la rénovation des luminaires BF
- ☉ S'engage à inscrire les crédits nécessaires au règlement de la dépense au Budget primitif 2018 article 65541
- ☉ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'affaire précitée.

**02-2018 Adhésion à la convention « Accompagnement Numérique »**

Dans le cadre, d'une refonte en profondeur de l'offre informatique et numérique du CDG 47, les services suivants ont été regroupés dans une seule et unique convention « Accompagnement Numérique » :

- Logiciels métiers
- Dématérialisation
- Sécurité du système d'information
- Parapheur électronique
- Convocation électronique
- Saisine par voie électronique
- Communication électronique professionnelle

Pour rappel, la commune est adhérente aux conventions suivantes :

- **Logiciels métiers, Dématérialisation.**

La nouvelle formule « Accompagnement numérique des collectivités » prend la forme d'une convention cadre venant définir le contenu de services compris dans 5 forfaits :

- Forfait Métiers
- Forfait Métiers et Communication
- Forfait Hébergé
- Forfait Technologie
- Forfait Technologie Plus

Le détail de chaque forfait est prévu dans une annexe n°1 « Propositions de forfaits de la convention Accompagnement numérique ». Pour notre commune, le choix du forfait dépend en premier lieu de notre infrastructure technique :

- Collectivités utilisant les logiciels Coloris :
  - ✓ Forfait Métiers
  - ✓ Forfait Métiers et Communication
  
- Collectivité hébergée chez un tiers :
  - ✓ Forfait Hébergé
  
- Collectivités simplement utilisatrice de services à la carte :
  - ✓ Forfait Technologie
  - ✓ Forfait Technologie Plus

Dans notre situation, il nous faut souscrire au **Forfait Métiers**

Dans ce cadre, la tarification proposée varie en fonction de notre strate de population ou d'agents selon les mêmes critères de classement et de progression que dans la convention « Logiciels métiers » existante. Les différents coûts sont précisés dans l'annexe n°2 de la convention.

En parallèle, une fiche de liaison est mise en place (annexe n°3) récapitulant les services offerts à notre collectivité selon le forfait choisi. Elle mentionne également les prestations complémentaires souscrites par nos soins, tout au long de la durée de la convention, qui correspondent à des services déjà compris dans les forfaits, mais que nous pouvons solliciter par ailleurs à une hauteur supérieure. Par ailleurs, certaines missions sont intégrées dans les nouveaux forfaits et ne feront plus l'objet de tarifications spécifiques (Exemple : Deux demi-journées de formation de groupe par an).

En pratique, et dans une logique de simplification administrative, les conventions conclues avec le CDG 47 sont dénoncées au 31 décembre 2017, et sont remplacées par la convention « Accompagnement numérique à compter du 1er janvier 2018.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adhérer à la convention « Accompagnement Numérique » proposé par le CDG 47,
- d'autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 1596,00 euros correspondant au forfait « Métiers »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et notamment l'annexe n°3 en cas de besoins complémentaires,
- d'autoriser le paiement des prestations complémentaires sollicitées sur la base de l'annexe n°3.

### **03-2018 Avenant à la Convention d'adhésion « Services Internet »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune dispose d'un site internet par l'intermédiaire du CDG47 via une convention « Services internet » en date du 05 juin 2014.

Par courrier en date du 05 octobre 2017, le CDG47 nous a fait part des modifications concernant ce service lesquelles ont été validées lors du Conseil d'administration du 13 avril 2017 :



- **Une nouvelle décomposition de la prestation**

La cotisation annuelle fixée en fonction de la strate population, 818 €/an pour notre commune disparaît au profit de la décomposition suivante :

1<sup>ère</sup> année - Refonte du site : 832 €

Année suivante - Maintenance / assistance : 364 €

- **Des évolutions techniques**

Les sites actuels, et ceux à venir, seront basculés sur une nouvelle plateforme de gestion des contenus afin que ces derniers soient davantage sécurisés et bénéficient d'un contenu plus évolué

Notre convention est arrivée à son terme le 05 juin 2017 nous pouvons basculer sur la nouvelle convention en concluant un avenant qui impliquera la refonte du site certes mais assurera une meilleure sécurité et une maintenance/assistance pour les années suivantes beaucoup moins onéreuse.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'Avenant à la Convention d'adhésion « Services Internet »
- Autorise le paiement au CDG 47 des sommes dues conformément à l'avenant.

**04-2018 Transfert à la CAGV de la compétence en matière de création et gestion d'un crématorium et d'un site cinéraire.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) en date du 3 janvier 2018 concernant le transfert de la compétence en matière de création et gestion d'un crématorium et d'un site cinéraire

Il précise que le Conseil communautaire, par délibération du 15 décembre 2017, a décidé d'exercer la compétence visée en objet en lieu et place de ses communes membres.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil municipal

- Emet un avis favorable au transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois de la compétence en matière de création et gestion d'un crématorium et d'un site cinéraire.

## 05-2018 : APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT DU 08 NOVEMBRE 2017 ET DU 30 NOVEMBRE 2017

Monsieur Guy VICTOR, Maire, présente à l'assemblée :

- Le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, qui s'est réunie le 08 novembre 2017 dans le but d'étudier les attributions de compensations avec les communes membres suite au transfert des zones d'activités économiques

- Le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois qui s'est réunie le 30 novembre 2017 dans le but d'étudier les attributions de compensations avec les communes membres dans le cadre de la mutualisation des services « Ateliers » et « Magasins »

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT a approuvé à l'unanimité dans ses rapports cités ci-dessus les nouveaux montants consécutifs à la régularisation des charges.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

1°) - Approuve les rapports de la CLECT en date du 08 novembre 2017 et du 30 novembre 2017, annexés à la présente, modifiant les attributions de compensations de la CAGV avec ses communes membres ;

2°) - Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires en vue de l'application de la présente délibération ;

3°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

## 06- 2018 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF « LOTISSEMENT » 2017

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LAFOSSE adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif « LOTISSEMENT » 2017 qui s'établit ainsi :

### Investissement

Dépenses	Prévus	75 000.00
	Réalisé	21 894.31
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévus	275 996.00
	Réalisé	215 996.45
	Reste à réaliser	0

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévus	240 000.00
	Réalisé	126 894.31
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévus	332 122.00
	Réalisé	219 017.17
	Reste à réaliser	0

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	Excédent	194 102.14
Fonctionnement	Excédent	92 122.86
Résultat global		286 225.00

Hors de la présence de Monsieur Guy Victor, Maire, le conseil municipal approuve à 10 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION le compte administratif «LOTISSEMENT» 2017.

**07-2018 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par M. Patrick DIOT, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Vote à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION le compte de gestion 2017 du budget annexe LOTISSEMENT, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**08-2018 : AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - LOTISSEMENT**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement	0
un excédent reporté de	92 122.86
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	92 122.86
un excédent d'investissement de	194 102.14
un excédent des restes à réaliser de	0



soit un excédent de financement de 286 225.00

DECIDE d'affecter le résultat	comme suit		
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017	EXCEDENT		92 122.86
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE	art 1068		0
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	art 002		92 122.86
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	EXCEDENT art 001		194 102.14

### 09 – 2018 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF « MULTISERVICE » 2017

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LAFOSSE adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif « MULTISERVICE » 2017 qui s'établit ainsi :

#### Investissement

Dépenses	Prévus	94 803.00
	Réalisé	94 801.96
	Reste à réaliser	0

Recettes	Prévus	94 803.00
	Réalisé	8 393.43
	Reste à réaliser	0

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévus	326 365.00
	Réalisé	212 134.85
	Reste à réaliser	0

Recettes	Prévus	326 365.00
	Réalisé	240 058.95
	Reste à réaliser	0

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	DEFICIT	86 408.53
Fonctionnement	EXCEDENT	27 924.10
Résultat global		-58 484.43

Hors de la présence de Monsieur Guy Victor, Maire, le conseil municipal approuve à 10 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION le compte administratif « MULTISERVICE » 2017.

**10 - 2018 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – MULTISERVICE**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par M. Patrick DIOT, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif du budget annexe MULTISERVICE.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Vote à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION le compte de gestion 2017 du budget annexe MULTISERVICE, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**11-2018 : AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - MULTISERVICE**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice  
 2017,  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement	61 565.87
un déficit reporté de	33 641.77
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	27 924.10
un déficit d'investissement de	86 408.53
un excédent des restes à réaliser de	0
soit un besoin de financement de	86 408.53

DECIDE d'affecter le résultat	comme suit	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017	EXCEDENT	27 924.10
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN		
RESERVE	art 1068	27 924.10
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	art 002	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	DEFICIT art 001	86 408.53

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

**La présente séance comprend les délibérations n°01-2018 au n°11-2018.**

Le Maire  
 Guy VICTOR

